

## Revenu national

Les dépenses du ministère du Revenu national se sont établies, en 1963-1964, à 84 millions de dollars, soit 5 millions de plus qu'en 1962-1963.

TABLEAU 34  
(en millions de dollars)

REVENU NATIONAL	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1964 (estimation)	1963	
Division des douanes et de l'accise.....	42.5	40.4	2.1
Division de l'impôt.....	40.9	38.0	2.9
Commission d'appel de l'impôt sur le revenu.....	0.2	0.2	
	83.6	78.6	5.0

## Nord canadien et Ressources nationales

Les dépenses effectuées au cours de l'année financière pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales se sont élevées à 84 millions de dollars, soit 2 millions de moins qu'en 1962-1963.

TABLEAU 35  
(en millions de dollars)

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1964 (estimation)	1963	
Direction de l'administration des régions septentrionales.....	37.9	41.8	-3.9
Direction des parcs nationaux.....	24.9	26.2	-1.3
Direction des ressources hydrauliques.....	10.5	5.5	5.0
Subventions aux provinces en vue de l'aménagement des routes d'accès aux ressources.....	9.3	10.4	-1.1
Frais administratifs et généraux.....	1.7	2.5	-0.8
	84.3	86.4	-2.1

La baisse des dépenses à la Direction des régions septentrionales s'explique principalement par le fait qu'il n'y a pas, en 1963-1964, de dépenses comparables à l'imputation de 7 millions de dollars qui apparaissait en 1962-1963 pour contrebalancer un amortissement des prêts consentis à la Commission d'énergie du Nord canadien pour la construction et l'installation du chauffage central, de conduites d'eau et d'égouts et d'un système d'alarme en cas d'incendie à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest). Cependant, les frais d'exploitation et d'entretien dans les Territoires du Nord-Ouest, s'élevant à 9 millions de dollars, représentent 2 millions de plus qu'en 1962-1963.

La hausse des frais pour la Direction des ressources hydrauliques est principalement attribuable à une augmentation de 5 millions dans les contributions versées aux provinces pour la construction de digues et d'autres travaux destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux accords qui ont été conclus entre le Canada et les provinces.

Dans les années antérieures, les dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales comprenaient celles du Musée national du Canada, mais ces dernières sont maintenant incluses dans les dépenses du secrétariat d'État. Pour des fins de comparaison, les dépenses pour 1962-1963 ont été transférées du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales au secrétariat d'État.